

2.10 Innovation, démarches de certification...

La transition vers une économie intégrant les enjeux environnementaux passe par l'évolution des modes de production et de consommation. L'innovation et les démarches de labellisation et de certification participent à cet objectif.

En 2014, la dépense consacrée à la recherche et développement (R&D) dans le domaine de l'environnement s'établit à 5,0 milliards d'euros. Depuis 2000, elle progresse à un rythme plus soutenu que celle en faveur de la R&D globale. La part du secteur privé est largement supérieure à celle du secteur public ; hors crédit d'impôt recherche, la part du secteur public avoisine 25 %, le reste étant financé par les entreprises.

En 2014, les administrations publiques consacrent près de 1,3 milliard d'euros à la R&D dans le domaine de l'environnement, via les laboratoires publics, les établissements publics à caractère scientifique et technologique et les établissements publics à caractère industriel et commercial. L'action publique en matière de R&D en environnement, hors gestion des déchets radioactifs, s'articule notamment autour du développement des connaissances sur les milieux naturels, de la surveillance et la protection de l'environnement, de l'exploration et de l'exploitation de la terre et de la mer.

En 2014, les entreprises dépensent 3,7 milliards d'euros pour la R&D en environnement. Toutefois, elles peuvent s'appuyer sur plusieurs dispositifs d'aides publiques tels que le crédit d'impôt recherche, qui constitue l'aide principale à la recherche privée, le financement des grands programmes technologiques civils, les financements des collectivités territoriales et des institutions sans but lucratif, les fonds européens et les crédits incitatifs des ministères et autres organismes. L'implication des entreprises en matière de R&D s'explique notamment par la nécessité de s'adapter au contexte réglementaire ou par l'anticipation de ce contexte. La mise en œuvre des pôles de compétitivité, dont une trentaine couvre une thématique liée au développement durable, favorise également cette dynamique.

La prise en compte par une entreprise de l'impact environnemental de ses activités peut

se concrétiser par la mise en place d'un système de management environnemental (SME). Deux SME officiels cohabitent : la norme ISO 14001 et l'enregistrement européen EMAS (*Eco Management and Audit Scheme*). Celui-ci comprend notamment des objectifs de performance environnementale et prévoit la publication, chaque année, des indicateurs environnementaux de l'entreprise. En 2015, environ la moitié des 4 740 entreprises françaises certifiées ISO 14001 exercent une activité industrielle. Il s'agit principalement de l'industrie manufacturière, où le secteur de la métallurgie se démarque, de la fabrication d'équipements électriques et optiques, de l'industrie chimique, de la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, de l'industrie agroalimentaire et du secteur du recyclage des déchets. Avec 6 800 certificats ISO 14001 en cours de validité en 2015, soit deux fois plus qu'en 2005, la France se situe au 6^e rang européen derrière l'Italie, le Royaume-Uni, l'Espagne, la Roumanie et l'Allemagne.

Les écolabels, marques de certification volontaires et reconnues par les pouvoirs publics, permettent également aux consommateurs ou aux professionnels de distinguer des produits plus respectueux de l'environnement. En France, il en existe deux : la marque française NF Environnement et l'Écolabel Européen (EE) reconnu dans les 28 pays de l'Union européenne. En 2017, 52 catégories de produits ou services sont susceptibles d'être éco-labellisés. Les produits concernés proviennent principalement des industries de la chimie, des caoutchoucs/plastiques, du papier/carton, des machines équipements et appareils électriques et des meubles. Le tourisme est également fortement représenté avec plus de 60 % des titulaires d'écolabels européens en 2015. Entre 2005 et 2015, le nombre de titulaires d'écolabels NF Environnement a plus que doublé et celui des EE a été multiplié par douze. Cette évolution suit celle de l'Europe qui affiche sept fois plus de certificats EE en 2015 qu'en 2005. La France se place en première position (26 %). ■

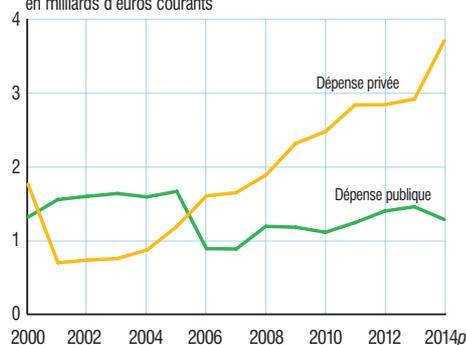
Pour en savoir plus

- *Industrie et environnement – édition 2014*, coll. « Repères », avril 2014.
- Site Internet des pôles de compétitivité, <http://competitivite.gouv.fr>

... et de labellisation 2.10

1. Évolution de la dépense publique et privée consacrée à la recherche et développement en matière d'environnement de 2000 à 2014

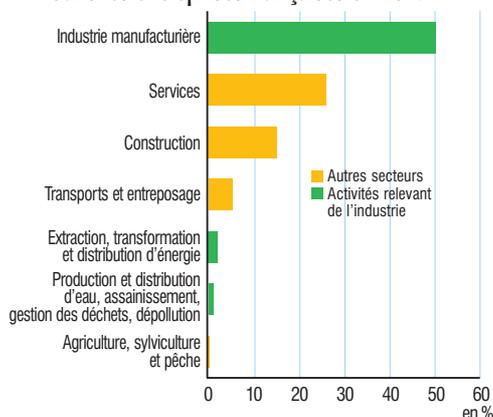
en milliards d'euros courants



Champ : France.

Source : SDES, d'après les enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

2. Répartition des certificats ISO 14001 dans les entreprises françaises en 2015

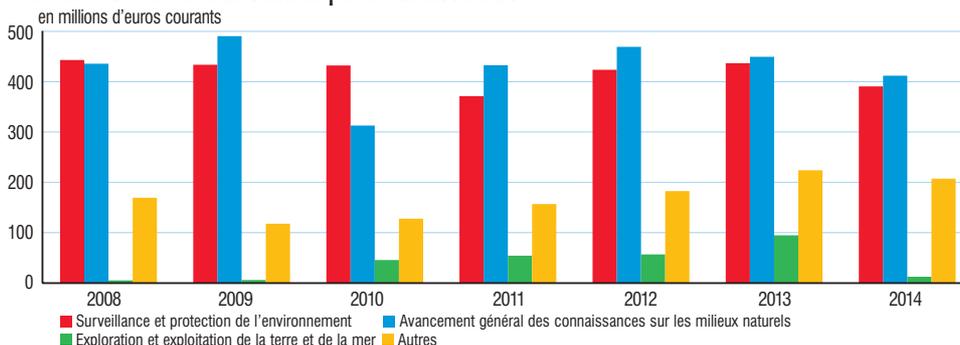


Champ : France

Source : ISO Survey of certifications, 2015 ; calculs SDES, 2017.

3. Évolution de la répartition par domaine de la dépense de recherche et développement en environnement du secteur public de 2008 à 2014

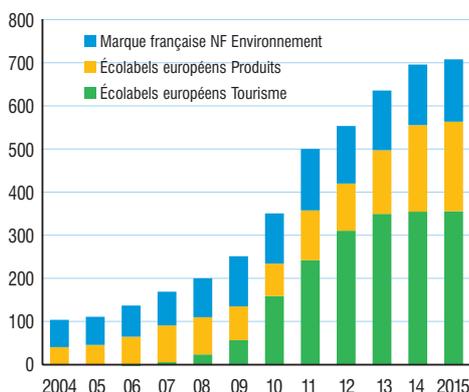
en millions d'euros courants



Champ : hors R&D en matière de déchets radioactifs.

Source : SDES, d'après les enquêtes du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

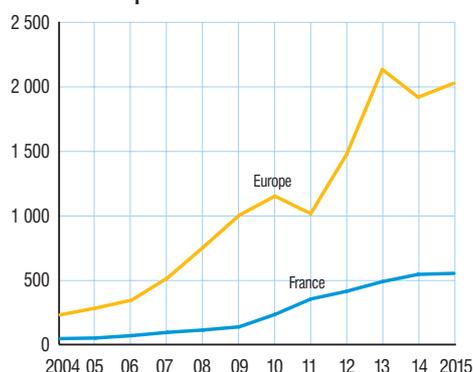
4. Évolution du nombre de titulaires d'écocertificats en France de 2004 à 2015



Champ : France.

Source : Afnor, avril 2017 ; calculs SDES.

5. Évolution du nombre de titulaires d'écocertificats européens en France et en Europe de 2004 à 2015



Champ : France.

Source : Afnor, avril 2017 ; calculs SDES.